



SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 janvier 2019 à 18 h 30

tel : 02.31.27.15.80
fax : 02.31.23.86.06
mairie@cagny.fr
www.cagny.fr

PERSONNEL COMMUNAL

INFORMATIONS

Madame le Maire informe le Conseil municipal des recrutements effectués pour assurer la continuité des services : restauration scolaire et entretien des locaux.

Les deux personnes sont embauchées sous contrat depuis le 7 janvier 2019 à raison de 22 heures et 10 heures par semaine.

AFFAIRES FINANCIERES

DELEGATION DE POUVOIR

Dans le cadre de sa délégation de pouvoir, Madame le maire informe le Conseil municipal qu'elle a engagé les dépenses suivantes :

- Remplacement d'un poteau d'incendie avenue du Parc – SAUR : 2 434,98 € HT soit 2 921,97 € TTC,
- Remplacement d'un poste informatique secrétariat de la mairie – RAS : 1 789,00 € HT soit 2 146,80 € TTC,
- Aire de jeux école maternelle - PROLUDIC : 6 674,85 € HT soit 8 009,82 € TTC.

AFFAIRES SCOLAIRES

ECOLE ELEMENTAIRE : DEMANDES DU CONSEIL D'ENFANTS

Madame le maire porte à la connaissance de l'assemblée les demandes du Conseil d'enfants de l'école élémentaire.

La mairie est sollicitée pour un toit sur la piste de danse, des jeux au sol, des filets pour les paniers de basket, du matériel de sport et l'apposition du blason communal sur un mur de l'école.

Hormis le toit pour la piste de danse, le Conseil municipal valide les autres demandes.

Madame le maire en informera les délégués d'élèves lors du rendez-vous en mairie le vendredi 18 janvier 2019.

SPORTS – LOISIRS – CULTURE - JEUNESSE

BIBLIOTHEQUE : CONVENTION DE COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES NUMERIQUES DANS LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DU DEPARTEMENT DU CALVADOS

Pour le développement du numérique dans les bibliothèques publiques du département, le Département du Calvados propose une nouvelle convention de partenariat pour mettre en œuvre une offre de ressources numériques commune sur l'ensemble du territoire départemental ainsi qu'une démarche conjointe de valorisation de ces ressources auprès des usagers des bibliothèques partenaires.

Les principales modalités d'adhésion sont :

- une adhésion annuelle payante sur la base de 0,15 € par habitant, soit pour 1 852 habitants 277,80 €
- une adhésion valable pour 3 ans soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021,
- la signature d'une convention entre la commune et le Département du Calvados.

Après délibération, le Conseil municipal, à la majorité (14 POUR)

- valide les termes de la convention de partenariat pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du Département du Calvados,
- autorise Madame le maire à signer ladite convention,
- donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

CDC VAL ES DUNES

COMMISSION « VOIRIE – SECURITE »

(Joël COTREL, rapporteur)

La commission voirie de la CDC est passée dans les communes pour établir le programme voirie 2019.

Pour Cagny, la réfection du chemin du Prieuré (300 m) est retenue en tranche optionnelle pour 2019. A noter que 300 m de chaussée seront refaits au titre du programme de voirie 2018. Quant à l'aménagement du cœur de bourg, seul le côté allée Saint Germain, figure aux travaux 2019 pour un montant estimé à 30 000 € HT.

Concernant la réfection du chemin du Prieuré, certains élus redoutent que les travaux engagés ne soient pas suffisamment conséquents par rapport au trafic de la voie. Il faudrait une réfection lourde avec reprise du fond de la chaussée, une évacuation des eaux, une consolidations des bas-côtés,... pour éviter des interventions annuelles.